

Communiqué de presse

VILLE DE VICHY

Mise en service des défibrillateurs

En septembre dernier, était lancé le plan d'implantation de défibrillateurs à Vichy, grâce aux efforts conjugués d'associations et d'acteurs publics. Aujourd'hui, 10 défibrillateurs sont installés et seront fonctionnels à compter du 1^{er} mars.

dans des sites "stratégiques"

Pour déterminer les sites d'implantation, la Ville de Vichy a pris en compte certains critères et recommandations : lieux de fort passage ou à forte concentration humaine, installations sportives, sites dits "à émotions" (casino, salle de spectacle...) ou un peu plus excentrés ou difficiles d'accès pour les secours (ex : la Rotonde des Tennis).

Les défibrillateurs dans la ville Apprendre les gestes qui sauvent DIAGNOSTIQUER - APPELER - MASSER - DÉFIBRILLER



Les défibrillateurs installés à l'intérieur des bâtiments :

- au Palais des Congrès Opéra,
- au Palais des Sports,
- au Palais du Lac,
- à la Maison des Jeunes,*
- à la Maison des Associations - Salle des Fêtes,
- et au Grand Marché,

et en extérieur (accessibles depuis la rue)

- sur le parvis des Quatre-Chemins,
- au Centre culturel Valery-Larbaud,
- à la Rotonde,
- à la Rotonde des tennis,
- au Grand Café (sur le mur extérieur côté Casino, face au Palais des Congrès),*
- et au stade Darragon (accessible uniquement dans l'enceinte du stade).

La plage des Célestins et la Marina sont dotées de défibrillateurs mobiles et le pôle Lardy est déjà équipé d'un appareil.

* ces 2 derniers défibrillateurs seront installés prochainement par l'Office de Tourisme

Le coût d'implantation est d'environ **2 200 euros par site** (environ 1 200 € pour le défibrillateur et 1 000 € de fournitures techniques pour l'installation).

Les défibrillateurs sont installés dans une armoire de protection à proximité d'un téléphone (pour pouvoir appeler les secours, le 15), dans des armoires sécurisées dont l'alarme se déclenche quand on ouvre les portes. Les personnels municipaux assureront le contrôle régulier de bon fonctionnement des appareils, parallèlement à la maintenance technique assurée par le fournisseur.

L'installation de ces défibrillateurs est accompagnée d'actions de sensibilisation, d'information et de formation. Car lors d'un arrêt cardiaque, chaque minute compte. Les formations auprès du grand public pour réagir rapidement, intervenir efficacement et accomplir les gestes qui sauvent -une fois l'arrêt cardiaque détecté (absence de respiration et de réaction), **appeler** les secours, le 15, **masser** le cœur puis **défibriller**- vont se multiplier (cf encadré ci-dessous). De son côté, la Ville de Vichy a proposé des formations à son personnel : 56 agents municipaux ont déjà été formés.

des défibrillateurs semi-automatiques



recommandé. S'il est nécessaire, l'utilisateur suivra les instructions vocales et "n'aura plus qu'à" appuyer sur un bouton pour "choquer" le patient en toute sécurité.

Les défibrillateurs semi-automatiques (de la même marque que ceux utilisés au Centre Hospitalier pour mieux coordonner les soins), très simples d'emploi et sans danger, sont désormais accessibles et manipulables par tous ⁽¹⁾. Deux électrodes, connectées au défibrillateur semi automatique, sont placées sur le thorax du patient. Des instructions vocales guident alors l'utilisateur dans les différentes phases de la défibrillation automatisée externe : "alertez les secours", "enlevez les vêtements", "placez les électrodes". Un logiciel d'analyse du rythme cardiaque détermine si un choc est



⁽¹⁾ Le Décret du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique stipule en effet que "toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14 du même décret".

Un projet fédérateur



Tout a commencé, il y a un an, avec le grand loto organisé par l'association **7 en chœur** dont les recettes ont permis d'acheter 9 défibrillateurs.

La Ville de Vichy, par l'intermédiaire d'Evelyne Voitellier, Adjointe à la Qualité de vie et environnement et également médecin anesthésiste, a coordonné le projet, choisi les défibrillateurs, établi la cartographie d'implantation et organisé l'installation des 12 appareils en sa possession.

Parallèlement, elle a confié à l'association **Être et Savoir : Prévention santé** l'organisation et la coordination des formations, menées auprès des Vichyssois. Elle est ainsi présente par le biais de stands d'(in)formation lors de grandes manifestations comme la Foireexpo, des compétitions sportives..., intervient sur demande des entreprises, des collectivités, des associations et travaille en partenariat avec **la Croix Rouge** qui dispense les formations aux gestes qui sauvent. Au programme : présentation théorique, projection d'une vidéo et exercices pratiques avec des mannequins et des défibrillateurs.

Dans le cadre de son rôle de prévention "hors les murs", **le Centre Hospitalier de Vichy** a fait don d'une ambulance (logotypée Être et Savoir) à l'association pour l'aider dans cette mission (transport de matériel pédagogique et outil de communication). Les cardiologues du CHV seront également partie prenante des formations proposées aux médecins généralistes vichyssois.

Contact presse

Ville de Vichy

Dominique Lagrange 04 70 30 17 02 d.lagrange@ville-vichy.fr

Marie-Bénédicte Reynard 04 70 30 55 12 – communication@ville-vichy.fr

Lundi 1^{er} mars 2010 – 17 heures
Parvis des Quatre-Chemins